

N°98

Bulletin Académique
Avril 2017

P

P R E S S E

Distribué par

LA POSTE

Contact internet :

<http://www.snepfsu-nice.net>
s3-nice@snepfsu.net

Syndicat National de l'Éducation Physique

264 bd de La Madeleine 06000 Nice tel : 04 93 86 19 52

Déposé le : 5 Mai 2017

Présidentielles, pensons aussi au troisième tour !!!



Difficile, à la veille du deuxième tour des Élections Présidentielles, de rester silencieux. Même si la prise de position politique n'est pas l'apanage d'un syndicat, il n'en reste pas moins que le SNEP-FSU se doit, à son niveau, de contribuer à faire vivre et prospérer la démocratie.

La Démocratie ne doit pas être un vain mot ; elle doit s'exprimer sous toutes ses formes : le vote, les débats, le combat syndical et militant..... Il ne s'agit pas seulement de reprendre le mot d'ordre de la FSU : « PAS UNE VOIX POUR LE FN », mais bien d'expliquer un positionnement souvent raillé et critiqué.

L'issue du vote de dimanche sera, quoiqu'il arrive, motif d'inquiétude, de casse sociale, de déréglementation et appellera rapidement à une réaction citoyenne et démocratique. Que ce soit pour ceux qui choisiront le vote par dépit ou ceux qui choisiront de ne pas donner leur voix, nous pensons qu'il faut se préparer, plus que jamais, à faire vivre la démocratie dans la rue. Face à une démocratie dans les urnes qui est faussée de par la présence d'un parti comme le FN, nous vous appelons à donner de la force aux syndicats qui devront coordonner et porter les luttes qui paraissent inévitables pour contrer les dérives libérales.

Car bien entendu, difficile pour une organisation syndicale comme la nôtre, d'appeler à voter pour une politique que nous avons sans cesse combattu cette année. La loi El Khomri, avec sa volonté de modifier la législation du travail au bénéfice d'accords d'entreprises, dont on sait que le rapport de force n'est pas à l'avantage des travailleurs. Comment appeler à soutenir un candidat qui annonce déjà sa volonté d'accélérer cette politique par une gouvernance par ordonnance dès son arrivée à l'Élysée. Alors même que tous les candidats à gauche pointent l'insupportable de ces méthodes. On le comprend bien c'est un appel impossible pour tous ceux qui ont suivi et participé à cette lutte !

Mais voilà les dangers sont multiples et le FN reste une proposition inacceptable ! Et notre organisation syndicale n'a aucune ambiguïté sur ce sujet. Dans les rangs du FN, les comportements les plus extrêmes sont étouffés, le discours est emprunté, pour une part, au discours de gauche et d'extrême gauche afin de brouiller les cartes. Ne soyons pas dupe du jeu entre le père et la fille. La candidate du FN a été imprégnée par le fonctionnement du parti et des idées véhiculées, elle l'a soutenue, défendue en tant qu'avocate aux côtés de son père. Même si l'on tente de passer une couche de vernis, on laisse quand même libre cours à la Nièce pour qu'elle rappelle à ceux qui pourraient être désorientés que le FN reste le FN. Historiquement, le FN a toujours dénoncé l'interventionnisme de l'état, les structures solidaires (retraites, sécu, fonction publique...). Le libéralisme le plus dur a toujours été sa base idéologique. Comment imaginer aujourd'hui que la fille puisse réellement avoir rompu avec les fondements d'un parti qui est toujours composé de ceux qui en ont fait l'histoire.

Alors oui le FN reste un parti dangereux, antidémocratique et libéral et nous avons le devoir, tous, de le dire et de le rappeler pour que ceux qui rejettent le libéralisme, ne se jettent pas dans les bras du FN. Et pour ceux qui penseraient que l'on pourrait reconstruire sur un chaos annoncé, ont omis de prendre en compte le prix en sang et en larmes d'une telle gouvernance....

Un dernier élément, s'il en fallait encore un, nous ne pouvons écarter de notre réflexion, nos élèves... Peut-on faire éclater le plafond de verre et banaliser un front national qui séduit à mesure que l'on s'éloigne des catastrophes de la deuxième guerre mondiale ? Un résultat franc est aussi un signal éducatif fort pour nos futurs citoyens. Nous avons pleinement confiance et nous savons que chacun saura prendre la décision en conformité avec nos valeurs pour le scrutin de Dimanche. Mais dès aujourd'hui, nous appelons à un troisième tour social qui va se jouer lors des législatives et de tout évidence dans la rue.

C'est aussi ça la démocratie

C.M et F.P

A retenir:

- CHS-CT
- UNSS
- Retour de Congrès
- Rejoindre le SNEP

SOMMAIRE

p. 1	Edito
p. 2	UNSS / Mvt Intra
p. 3	CHS-CT
p. 4	Retour de congrès / LSU



Bulletin trimestriel du SNEP FSU
 ISSN 1277 5959
 CPAP 0917 S 05075
 Imprimé par nos soins
 Directeur de la publication:
 Florent Pons
 264 Bd de la Madeleine 06000 Nice
 Fabrication et Rédaction :
 Cathy Boissin, Florent Pons
 Prix au numéro: 0.20 €

Enfin un conseil départemental UNSS !

Le dernier datait du 18 janvier 2016, cela semble tellement loin, au regard de tous les évènements autour de la direction locale de l'UNSS. Malgré tout, la discrétion est encore de mise dans cette affaire et elle ne nous permet pas de rentrer dans les détails. Mais s'il y a un fait c'est que ce conseil départemental UNSS aura présenté une nouvelle direction, en la personne de Pierre Le Noc Directeur Régional et de Patrick MOLINERI directeur départemental des Alpes Maritimes.

C'est l'Inspecteur d'Académie 06, Mr FLOCH qui présidait ce conseil et qui a ouvert les travaux sans autres informations sur cette nouvelle situation.

Vos élus des AS de la liste « le sport scolaire pour tous », Mmes GIANNO Patricia et POLONIO Florence, étaient bien entendu présentes ainsi que les représentants du SNEP, Mrs SORIANO Marc et MOUTON Colas.

Patrick MOLINERI, bien connu de la profession puisqu'il était en poste dans le var, a présenté les bilans financiers, moraux et d'activité. L'enjeu était de taille car l'UNSS 06 était hors délais pour ces demandes de subvention au conseil départemental pour l'année 2017, car l'instance de tutelle n'a pas considéré utile de mettre une vacation sur la suspension temporaire de Mr DUREUIL durant les investigations de l'enquête sur la dite affaire!

Nous pouvons saluer déjà le travail du nouvel exécutif UNSS, sans oublier l'aide précieuse des deux contrats de droit privé, qui non seulement a du mettre de l'ordre dans une activité qui a été brutalement interrompue, mais qui nous a aussi proposé des documents de travail en amont du conseil départemental afin que nous puissions les étudier. Grande nouveauté malgré l'obligation déjà en vigueur les années précédentes. Enfin des perspectives de projets 2016-2020 ont été présentées.

Quelques éléments de débats pêle-mêle abordés durant le CD UNSS 06 :

- Mr FLOCH, souhaite faire de l'UNSS un élément très important dans le système éducatif (respect, fraternité, convivialité,...). Le savoir être à l'AS est un élément capital de formation. Il a d'ailleurs demandé au directeur départemental d'axer son travail dans cette direction.
- Mr DUTARD a souligné le travail souvent exceptionnel des enseignants sur la formation des jeunes officiels, et dans la mise en œuvre concrète des valeurs républicaines.
- Malgré une baisse des effectifs élèves dans le département, on note une augmentation du nombre de licenciés.
- L'objectif de l'augmentation du nombre de filles et de la participation des lycées professionnels sont toujours, plus que jamais, d'actualité.
- La situation des élèves handicapés a été abordée même si le recensement s'avère délicat. Mme GIANO rappelle qu'il est délicat de stigmatiser les élèves handicapés pour un recensement et que le seul critère pertinent administrativement est la reconnaissance de la MDPH. Mr DUTARD précise qu'il y aura le 5 mai la constitution d'un groupe d'experts pour développer cette orientation.
- A été rappelé l'importance de renseigner l'activité sur OPUSS pour faire remonter l'activité réelle des collègues.
- Une réunion des animateurs d'AS en début d'année scolaire a été demandée.

Pour les curieux, le compte-rendu de ce conseil départemental, sera mis en ligne sur le site du SNEP prochainement. Nous souhaitons bonne route à cette nouvelle équipe de direction, M. LE NOC et M. MOLINERI, accompagnés du directeur départemental du Var (Laurent Labeaune) qui semble mettre beaucoup de bonne volonté dans leur activité pour le rayonnement de l'UNSS dans notre académie. Profitons de cette nouvelle dynamique pour faire reconnaître notre travail.

N'hésitez pas à faire remonter vos remarques et vos questionnements sur l'UNSS par vos représentants des AS pour le prochain conseil départemental !

Patricia GIANNO, collègue L. Bréa à Saint Martin du var et Florence POLONIO, Lycée P. Jacques Dolle à Antibes

Le mouvement intra académique : on connaît la rengaine !!!!

Cette année encore, l'EPS paye un lourd tribut aux suppressions de postes dans l'académie. Avec un solde négatif de 6 postes, notre discipline se place dans le peloton de tête des disciplines qui subissent de plein fouet les effets de la réforme du collège. Même si cette analyse irrite notre Inspecteur d'Académie, la mécanique est évidente. L'EPS d'un point de vue structurel profite peu des heures d'autonomie allouées à l'établissement (bien des projets supprimés, des AP réservés prioritairement à d'autres matières...) et, d'autre part, les heures qui avaient été données en plus des heures réglementaires, l'année dernière, dans les DGH ont été largement rabotées. Au final, il y aura cette année, 10 mesures de carte scolaire en EPS.

A cette situation, vient s'ajouter une prévision d'accueil des collègues stagiaires très largement supérieure à ce que l'académie peut légitimement absorber. Bien sûr, les nouveaux collègues n'y sont pour rien mais ce problème est réel.

Dans ce contexte, nous avons vécu un mouvement inter académique très surprenant avec un quasi doublement de la barre d'entrée et le mouvement intra s'annonce plus délicat que jamais.

Comme à son habitude, le SNEP-FSU a travaillé afin de proposer et de négocier une utilisation minimale et raisonnablement répartie des postes vacants comme berceaux pour l'accueil des stagiaires. Nos interventions se sont faites très en amont des décisions et ceci a permis de sensibiliser notre hiérarchie sur les enjeux du mouvement de cette année. Même si le résultat ne peut satisfaire tout le monde, seulement une dizaine de postes sera bloquée et de manière relativement bien répartie.

Nous devons reconnaître une écoute attentive de notre Inspection Pédagogique sur ce sujet, et nous espérons pouvoir récupérer encore deux postes en travaillant pour proposer des solutions à notre administration.

F.Pons

DU COTE DES CHS-CT

Nous vivons un virage historique quand à la reconnaissance et la prise en compte de la pénibilité spécifique de notre métier !

Grâce aux travaux des représentants FSU en chsct, que ce soit au niveau départemental, académique ou ministériel, grâce aux résultats des diverses enquêtes, études et rapports de ces dernières années, le SNEP-FSU et le congrès national 2017 de la Grande Motte a validé le **Livret de l'enseignant d'EPS : santé-pénibilité-fin de carrière** avec **12 propositions fortes** de revendication à faire porter auprès de tous.

◆ **Concernant nos conditions de travail :**

Réduire nos maxima de service, réduire les effectifs, améliorer les installations et le matériel pédagogique pour qu'ils soient moins traumatisants.....

◆ **Concernant la santé :**

Développer la formation et l'information à la prévention, développer une réelle médecine de prévention de qualité, aide et suivi psychologique. Faire reconnaître certains traumatismes comme « maladie professionnelle ». Allongement du congé de maternité avec possibilité d'allègement horaires dès le 3ème mois de grossesse. Pour les problèmes médicaux augmenter les aménagement du temps de service. Augmenter les possibilités des postes adaptés de courte ou longue durée, droit réel à une seconde carrière avec une formation pour reconversion.

Concernant la fin de carrière :

Dès 50 ans, avoir la possibilité d'aménager le service en incluant les tâches de coordinations (équipe eps, FPC , district unss), le rôle de tuteur (stagiaire licence, M2), le rôle de prof principal et de secrétaire d'AS.

Dès 55 ans accéder à une réduction progressive du maxima de service avec maintien du salaire à temps complet.

Réouverture d'une CPA (Cessation Progressive d'Activité) et la possibilité de faire valoir le droit à la pension à 55 ans sans décote.

Il s'agit ni plus ni moins, par ces propositions, de prendre enfin en compte notre santé au travail !

Point d'actualité des CHSCT de l'académie

- Bilan du groupe de travail sur les troubles musculo-squeletiques (TMS) des profs d'EPS à valider en juin

- Bilan du 1^{er} stage réservé aux profs d'EPS sur la **Prévention des troubles de la voix**, du 17/11/16 : animé par une orthophoniste spécialisée, le stage a fait l'unanimité quant à son grand intérêt pour la profession. 50 % des enseignants auront des troubles de la voix dans leur carrière, surtout les profs d'EPS ! « *Vous devez utiliser, en priorité, une communication de postures et de gestuelles avec vos élèves, les enfants sont plus à même de voir que d'entendre* ». Au vu d'un bilan très positif un deuxième stage est en cours.

Nous proposons que cette première expérience de formation soit renouvelée tous les ans, car les effectifs ne sont que de 25 profs à chaque session (Une évolution de stages en vue de la préservation de la santé des profs d'EPS serait possible vers d'autres thèmes comme la gestion du stress...)

- Le bilan de la visite du collège Roustan à Antibes a mis en évidence les problèmes d'utilisation des installations municipales extérieures. Comment concilier cours d'EPS et ouverture au public ? Revoir les conventions signées par les chefs d'établissement, renégocier avec le service des sports, rester solidaires et continuer à faire respecter ses droits au travail dans de bonnes conditions.

Dans le 83 :

Deux visites ont déjà été effectués cette année scolaire, une au collège Pagnol de Toulon avec des bâtiments très vétustes et des risques psycho-sociaux importants dus à la montée des tensions entre élèves, parents, enseignants et administration ; une autre visite au collège du Vigneret au Plan du Castellet axée sur les relations administration/ collègues. Une troisième aura lieu au Lycée professionnel Gallieni à Fréjus le 6 avril sur la problématique des lycées professionnels avec une modification importante depuis quelques années du profil des élèves et de la difficulté pour les collègues pour les gérer.

Un groupe de travail s'est déjà réuni deux fois, sur les sentiments des collègues suite à la mise en place de la réforme du collège. Un questionnaire informatique arrivera en fin d'année pour que nous puissions analyser les réponses en septembre 2017.

Un autre GT s'est réuni pour la mise en place d'un protocole concernant le questionnaire que nous utiliserions pendant l'enquête suite à un suicide d'un collègue.

Et n'oubliez pas, un registre RSST bien renseigné, confort et sécurité au travail augmentés !

les représentants SNEP-FSU des CHS-CT

Retour sur le congrès Académique préparatoire au congrès national du SNEP à la Grande Motte

Interview de Fabien de Cogolin :

Participant au congrès académique du SNEP, Fabien y est venu avec des collègues de son établissement pour faire avancer les choses. C'était son 1^{er} congrès. Voici ses impressions :

*« Je n'avais pas d'attente particulière, je voulais voir ce que c'était ; Les débats étaient intéressants : j'étais dans la commission traitant de la formation , des aspects éducatifs , des prébac , postbac ;
Je m'interroge toujours sur la portée de ce travail , et de l'impact sur la discipline ; Des propositions ont été faites , des gens autour de moi , investis , prennent du temps pour réfléchir ; quand on est profs , on a l'impression de ne pas être écoutés.*

*Dans les débats , nous avons des désaccords , mais on a quand même trouvé des consensus .
Mais qui va nous écouter et prendre en compte nos propositions ? »*

Propos recueillis par F.Raimbault qui répond à Fabien : « en tant que participante au congrès National j'ai pu constater que les propositions de l'académie de Nice ont été très souvent intégrées dans les textes nationaux qui ont été votés, et le congrès s'est prononcé pour l'envoi d'une lettre , adresse aux candidats à la Présidence de la république , complétée de fiches techniques abordant tous les aspects du métier. » Affaire à suivre de près

Interview de Charlene :

Elle a participé au congrès académique du SNEP fin janvier et a accepté de nous accorder quelques instants pour répondre à la question : pourquoi cette participation et quels ressentis ?

"On est tellement dans le feu du quotidien pour les cours , l'AS , l'organisation des compétitions, des déplacements, les dossiers de 3 èmes, l'orientation , les rendez vous avec les parents , que le congrès du SNEP permet de se donner le temps de se parler entre collègues, de voir les problèmes de la profession, la place de notre métier dans la société.

Je travaille à 50km de chez moi , j'ai un petit garçon de 2 ans, peu de temps pour manger et donc pour échanger avec les collègues qui eux aussi ont leurs impératifs.

Depuis les études on n'a plus le temps , or j'ai besoin de prendre du recul et c'est nécessaire pour le métier. Cette vision plus globale du métier permet même de modifier ma pratique et de me donner de nouvelles perspectives .

La chance que l'on puisse nous offrir ça ! surtout avec tout ce que cela nous apporte : c'est bénéfique comme de la formation continue !!

Le nouveau bulletin (LSU) : Soyons sérieux !!!

Avec le nouveau bulletin, nous atteignons un niveau d'amateurisme particulièrement choquant !

En effet, qui est en mesure aujourd'hui de dire ce que doit réellement contenir le nouveau bulletin, ce qui est ou pas transférable de pronote sur le LSU ?? On doit remplir les éléments du programme travaillés mais pas trop ; en tout cas il faut sélectionner sinon c'est inexploitable. Dans chaque établissement, les exigences et les demandes diffèrent. Et d'ailleurs, aurons-nous un jour accès à la plateforme officielle qui contient le LSU ?? Ou devons nous continuer de passer par un opérateur privé qui fait la pluie et le beau temps ?? Il n'y a qu'à voir à quel point les responsables TICE s'arrachent les cheveux, pour certains d'entre eux, à transférer les données de chaque classe.

Bien des chefs d'établissements mettent la pression pour remplir les bulletins selon leurs propres préférences, faire entrer des évaluations par compétences sans que soient réellement définies les modalités d'évaluations du socle. Nos supérieurs hiérarchiques jouent sur l'ambiguïté et parfois la méconnaissance des textes pour imposer un travail lourd et surtout inutile.

Il faut donc rappeler que l'évaluation par compétences n'est pas une obligation institutionnelle ; seule la validation du socle l'est. Et qui peut défendre aujourd'hui l'idée selon laquelle il faut constituer des listings de compétences matières par matières pour faciliter cette fameuse validation ? Cela nous aidera-t-il vraiment de devoir synthétiser 150 ou 200 compétences évaluées de manière très peu discriminante, sur quatre niveaux correspondant à des notes de 4, 8, 14 ou 20 ? Quels seront les algorithmes utilisés ?

On le dit, on le répète et on le pense : « faisons au plus simple en attendant un outil véritablement efficace pour nos élèves »